Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240515-23-MAI2024-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°23/MAI/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

SÉANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

NOTA :
Le Maire certifie que :
- La convocation a été adressée le : 07 mai 2024 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le : 22 mai 2024

Le Maire,

Vanessa MIRANVILLE

ÉLUS PRESENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Maxime FROMENTIN - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE – Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Pascale VAR COURTOIS - Christophe DAMBREVILLE - Jean Bernard MONIER - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Claude CELESTE - Florence HOAREAU - Jacqueline LAURET - Fabiola LAGOURDE – Odile ABRAL - Édmée DUFOUR – Philippe ROBERT - François DELIRON – Marie Annick DOBARIA - Yannick POULOT

ÉLUS REPRESENTÉS :

Sylvio DIJOUX procuration à Jocelyne DALELE – Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY - Gilles HUBERT procuration à Fabiola LAGOURDE - Camille BOMART procuration à Denise FLACONEL - Laurent MARCELINA procuration à François DELIRON - Charles DE LAUNAY procuration à Jacqueline LAURET

ÉLUS ABSENTS :

Josian ACADINE - Houssamoudine AHMED - Frédérique GRONDIN - Amandine TAVEL - Marceau JULENON – Mireille GERBITH - Fabienne ILAHA - Philippe ROBERT

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Éliette DABIEL TABLEAU ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.
Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (26 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240515-23-MAI2024-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

AFFAIRE N°23 : GIP ÉCOCITÉ - APPEL DE FONDS AU TITRE DES INVESTISSEMENTS - ANNÉE 2024

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de La Possession est membre du Groupement d'Intérêt Public Ecocité depuis sa création en 2018.

Le budget primitif 2024 du GIP a été approuvé lors du Conseil d'Administration du 28 mars 2024. Les dépenses d'investissement du programme d'études, et autres immobilisations, validées s'élèvent à 1 083 000,00€ (voir convention ci joint en *annexe*).

En application de l'article 08 de la convention constitutive du GIP datée du 12 décembre 2018, et selon les nouvelles modalités financières du règlement budgétaire et financier, la quote-part de la participation de la ville est présentée comme suit :

Actions	Montant prévisionnel	Quote-part LA POSSESSION	Clé de répartition
Actualisation du plan guide de l'Ecocité	120 000,00 €	6 000,00 €	5,0%
Modes d'habiter, culture créole	50 000,00 €	2 500,00 €	5,0%
Ordonnancement, planification et coordination urbaine des actions du PPA	80 000,00 €	4 000,00 €	5,0%
Approfondissement du schéma d'aménagement de la ZAP	110 000,00 €	5 500,00 €	5,0%
Approfondissement du modèle technico-économique, juridique et financier du laboratoire environnemental doté d'une soufflerie atmosphérique	110 000,00 €	5 500,00 €	5,0%
Communication et concertation : maquettes numériques (Portes de l'Océan & ZAP)	200 000,00 €	10 000,00 €	5,0%
Mise en place du programme d'agriculture urbaine de l'Ecocité	40 000,00 €	2 000,00 €	5,0%
TOTAL ETUDES TRANSVERSALES	710 000,00 €		5,0%
Mission R&D sur le suivi de la colonie des chiroptères : Conventionnement IRD/Université	93 000,00 €	0,00 €	0%
Activités économiques dérivées issues de l'exploitation de l'eau de mer du projet de SWAC du Territoire de l'Ouest	100 000,00 €	0,00 €	0%
Approfondissement de la cité des arts et traditions culinaires réunionnais	90 000,00 €	0,00 €	0%
Réaménagement du pôle d'échange de Saint-Paul Centre	80 000,00 €	0,00 €	0%
TOTAL ETUDES SAINT-PAUL	363 000,00 €		0%
		0,00 €	0%
TOTAL ETUDES LE PORT	0,00 €		0%
		0,00 €	7,0%
TOTAL ETUDES LA POSSESSION	0,00 €		7,0%
Licences, droits similaires	5 000,00 €	250,00 €	5,0%
Achat matériel informatique et bureaux	5 000,00 €	250,00 €	5,0%
TOTAL IMMOBILISATIONS	10 000,00 €		5,0%
TOTAL	**1 083 000,00 €**	**36 000,00 €**	

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240515-23-MAI2024-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Le montant prévisionnel maximal de la commune de La Possession est de 36 000.00€

La Commission Ressources et Moyens réunie le lundi 29 avril 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal,

À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :

- **Approuve le versement de 36 000,00€ au bénéfice du GIP Ecocité pour l'année 2024**
- **Approuve la signature de la convention de financement *annexée* à la présente délibération**
- **Dit que la dépense afférente est prévue au budget 2024 chapitre 204**
- **Autorise le Maire ou toute personne habilitée à signer les actes afférents.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

La secrétaire de séance

Éliette DABIEL TABLEAU

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE